



AGENDA

Lundi 25 novembre :

– 15h : **Comité secret**
(séance à huis clos)
– 18h : Remise des prix
du Comité des Travaux
Historiques et
Scientifiques (grande salle
des séances – *sur
invitation*)

Lundi 2 décembre :

– 15h : Élection au
fauteuil 1 de la section
Économie politique,
statistique et finances
Communication de
Laurent FABIUS : « Le
Conseil constitutionnel en
2024 »
– 17h15 : Dédicace par
Jean-Claude Trichet de
son ouvrage *La bonne
gouvernance*, (Puf, 2024)
(salon des conversations).

Lundi 9 décembre :

– 15h : Élection au
fauteuil 2 de la section
Philosophie
Communication de Didier-
Roland TABUTEAU : « Le
Conseil d'État
aujourd'hui »
– 18h : Remise du prix
Thibaudet (salon
Bonnefous – *sur
invitation*)

Jeudi 12 décembre :

– 17h : Remise des prix
de la Fondation Ius &
Politia (salon Bonnefous –
sur invitation)

Lundi 16 décembre :

– 15h : Communication
de Pierre MOSCOVICI :
« Le nouveau visage de la
justice financière »



*Il n'y a pas de dépôt
d'ouvrage*

Séance du lundi 18 novembre

SEANCE PUBLIQUE ANNUELLE



Lundi 18 novembre 2024 s'est tenue, sous la Coupole de l'Institut, la séance solennelle de rentrée de l'Académie. Le président **Bruno Cotte** a ouvert la séance en saluant les nombreuses personnalités présentes, les auteurs des communications de cette année consacrée à la justice en France ainsi que les lauréats.

Le Président a ensuite rendu hommage aux membres et correspondants disparus cette année : **Bernard Bourgeois**, membre de la section Philosophie, **François Terré**, membre de la section Législation, droit public et jurisprudence, **Bertrand Saint-Sernin**, membre de la section Philosophie. Nous ont également quittés : Wolfgang Schäuble et Ismaïl Kadaré, membres associés étrangers, ainsi que Tomas Calvo Martinez, correspondant de la section Philosophie, Pierre Gény, Jean Vitaux et Anne Muratori-Philip, tous trois correspondants de la section Histoire et Géographie. Le président a ensuite salué les nouveaux membres qui ont rejoint les rangs de l'Académie : **Olivier Grenouilleau** dans la section morale et sociologie ; en qualité de membre associé étranger, le docteur **Denis Mukwege**, gynécologue-obstétricien exerçant en République démocratique du Congo et prix Nobel de la paix, et trois correspondants : Jean Tarrade, dans la section Législation, Lucrezia Reichlin dans la section Économie et Constantin Sigov dans la section Philosophie.

Bruno Cotte a ensuite réalisé une rétrospective de cette année sur le thème « Regards sur la justice en 2024 ». Il rappelle tout d'abord les principales critiques dont fait aujourd'hui l'objet la justice : débordée, trop lente, inefficace, trop chère, ou encore trop féminisée, la justice est également régulièrement accusée de faire preuve de laxisme ou d'être trop syndicalisée voire politisée avec l'idée récurrente d'un "gouvernement des juges".

Le président poursuit en présentant les interventions des différents acteurs de la justice française intervenus pour évaluer et comprendre ses défis. L'année a débuté avec **François Sureau** qui a analysé la situation de la justice avec des propos parfois sévères mais stimulants. Jean-Marc Sauvé a présenté les conclusions des États Généraux de la Justice, initiative lancée en 2021. Nathalie Roret, directrice de l'École nationale de la magistrature, a démystifié l'image des juges cloisonnés. Christophe Soulard, premier président de la Cour de cassation, a discuté de la responsabilité des juges et du rôle du Conseil supérieur de la magistrature. Jean-Paul Jean a évoqué l'histoire de la justice sous Vichy, tandis que Sylvie Thénault, historienne, a analysé la justice en Algérie entre 1954 et 1962. Le syndicalisme judiciaire a été discuté par Bertrand Mathieu et Valéry Turcey. Dominique Verdeilhan et Mathieu Delahousse, journalistes spécialisés, ont abordé les relations complexes entre la justice et la presse. **Louis Vogel**, se fondant sur son expérience de maire, a évoqué la délinquance locale et la collaboration entre les magistrats et les autorités locales. Jean-Baptiste Bladier a discuté de l'efficacité des décisions judiciaires. Les réformes de la justice pénale, en particulier la création de nouvelles cours criminelles départementales, ont été

abordées par Olivier Leurent et Anne-Marie Gallen. Laure Beccau, procureur de Paris, a évoqué les spécificités du parquet de Paris, notamment la gestion des violences sexuelles et familiales. L'état des prisons a été traité par Laurent Ridel, ancien directeur de l'Administration pénitentiaire, mettant en lumière les conditions de surpeuplement. Cécile Dangles et Véronique Sousset ont abordé le rôle de la préparation à la sortie des détenus, question cruciale pour éviter la récidive. Jean-François Ricard a communiqué sur la lutte contre le terrorisme et les crimes de guerre. Jean-François Bohnert a traité de la grande délinquance financière. La justice des mineurs a également été un sujet abordé par Édouard Durand. Xavier Leonetti a présenté la délinquance informatique. Enfin, Stéphane Noël, président du tribunal de Paris, a présenté l'état de la justice civile et Jean-Guy Huglo celui de la justice sociale. Denis Salas et Carole Daminani ont évoqué la juste place des victimes dans le procès pénal. Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel, Didier-Roland Tabuteau, vice-président du Conseil d'État et Pierre Moscovici, premier président de la Cour des comptes, interviendront pour clôturer l'année en évoquant le rôle de ces trois juridictions. Bruno Cotte termine son discours en rappelant l'importance de redresser certaines idées préconçues et d'apprendre à considérer une institution dont la tâche est infiniment lourde et complexe.

Le vice-président **Jean-Robert Pitte** a ensuite procédé à la lecture du palmarès des prix, bourses et médailles décernés par les six sections de l'Académie et des jurys particuliers. Grâce au concours et à la générosité des particuliers et associations qui ont créé, par legs ou par dons, des fondations abritées au sein de l'Académie, celle-ci poursuit la mission, confiée à l'Institut par la loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) : « suivre les travaux scientifiques et littéraires qui auront pour objet l'utilité générale et la gloire de la République ».

Le Secrétaire perpétuel **Bernard Stirn** a ensuite prononcé un discours sur le thème « *Élections et vie démocratique* ». 2024 a été une année électorale particulièrement chargée, au cours de laquelle la moitié de la population mondiale a été appelée à participer divers scrutins. De juin à novembre, trois grandes démocraties historiques ont organisé des élections aux conséquences majeures. Au Royaume-Uni après quatorze années de gouvernement conservateur, les travaillistes ont obtenu une large majorité à la Chambre des communes. En France, les élections législatives consécutives à la dissolution de l'Assemblée nationale, ont engendré une tripartition des forces politiques. Aux États-Unis, après une campagne riche en péripéties, le scrutin a vu Donald Trump regagner la Maison-Blanche de façon nette. Au sein de l'Union européenne, outre les élections au Parlement européen, de nombreux scrutins nationaux se sont tenus. Hors d'Europe, des consultations ont eu lieu dans des pays variés comme l'Afrique du Sud, l'Inde ou Taïwan. Cependant, certains scrutins, notamment en Russie, en Iran ou au Venezuela, ont été controversés quant à leur conformité aux exigences démocratiques. Si ce nombre élevé d'élections témoigne de la vitalité du suffrage, il rappelle également que la démocratie reste limitée à une partie du monde. De plus, l'organisation d'élections ne garantit pas toujours la sérénité politique : manipulations, pressions et intimidations viennent souvent entacher leur validité, même dans les démocraties les plus établies. S'il est hors de doute que les élections sont à la fois la condition et le signe de la démocratie, la libre expression du suffrage ne suffit pas à répondre partout et pleinement à l'ensemble des aspirations démocratiques. Des efforts restent nécessaires pour que, tout en étant le socle de la démocratie, elles en garantissent l'harmonie. **(I) Les élections libres : le socle de la démocratie.** Les élections libres permettant à tous les citoyens de s'exprimer régulièrement, sont un droit récent qu'il convient de protéger. Après la Seconde Guerre mondiale, la libre expression du suffrage a été proclamée au niveau international pour « exorciser » le retour au totalitarisme. La Déclaration universelle des droits de l'homme consacre ce principe : « *La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics [...] par des élections honnêtes [...] au suffrage universel et au vote secret.* » En Europe, ces principes se retrouvent dans le premier protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme ainsi que dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Les constitutions nationales expriment également ces garanties. En France, l'article 3 de la Constitution de 1958 l'affirme. Ces textes s'accordent pour définir trois piliers des élections libres : l'universalité du suffrage, la régularité du calendrier électoral et la sincérité du scrutin. L'universalité du suffrage, fruit d'une lente évolution historique, demeure l'objet de quelques interrogations. Si le suffrage universel masculin a été instauré en France en 1848, le droit de vote des femmes a attendu 1944. Des réformes ont permis d'abaisser l'âge de la majorité électorale, aujourd'hui, la question d'un nouvel abaissement de cet âge se pose. Par ailleurs, l'élargissement du corps électoral aux étrangers, au moins pour les élections locales, suscite des discussions. Enfin, la Nouvelle-Calédonie présente des enjeux spécifiques liés à la composition du corps électoral. Le rythme des élections est également une composante cruciale. Tocqueville soulignait déjà, dans *De la démocratie en Amérique*, que des élections trop espacées risquent de provoquer des bouleversements à chaque scrutin, tandis qu'une fréquence excessive crée un état de versatilité continue. Trouver un juste équilibre est donc indispensable, afin d'éviter des mandats trop longs ou des retours aux urnes trop fréquents. L'inversion du calendrier électoral depuis 2002 et jusqu'à la dernière dissolution, plaçant les législatives après l'élection présidentielle, illustre les défis d'une telle organisation : bien qu'elle ait renforcé la cohérence politique, elle a pu diminuer l'intérêt des électeurs pour les législatives, réduites à une confirmation des choix présidentiels. Des événements imprévus peuvent aussi perturber le calendrier électoral. Sous la Ve République, la dissolution de l'Assemblée nationale a été utilisée six fois et la décision d'Emmanuel Macron de dissoudre l'Assemblée nationale a marqué le retour de cet outil après 27 ans d'éclipse. La sincérité du scrutin constitue une autre exigence fondamentale. Elle repose sur des débats libres, des médias pluralistes, et des règles garantissant l'équité électorale, notamment en matière de financement des campagnes. En France, une législation rigoureuse encadre les financements sous le contrôle d'organismes indépendants. À l'échelle internationale, des approches divergentes apparaissent, comme aux États-Unis, où la Cour suprême a refusé tout plafonnement des participations financières privées au nom de la liberté d'expression. Le mode de scrutin joue également un rôle clé dans l'équité électorale. Si le scrutin majoritaire à deux tours domine en France, un débat subsiste quant à l'introduction d'une dose de proportionnelle pour les législatives. Enfin, la sincérité du scrutin repose sur un découpage

électoral équitable. Le Conseil constitutionnel impose que ces découpages soient fondés sur des critères démographiques. En cas de contestation des résultats, l'accès à un juge impartial est essentiel. En France, différentes juridictions traitent des contentieux électoraux, cette organisation met fin aux pratiques anciennes de « vérification des pouvoirs » par les assemblées elles-mêmes. **(II) Les élections libres : des efforts nécessaires pour préserver l'harmonie démocratique.** Malgré leur régularité, les élections libres peinent parfois à susciter l'adhésion des citoyens, alimentant un désenchantement démocratique. Montesquieu, observant l'Angleterre de Cromwell, écrivait déjà : « Le peuple étonné cherchait la démocratie, et ne la trouvait nulle part. » La montée de l'abstention illustre cette inquiétude. En France, le taux de participation aux législatives est passé de plus de 80 % dans les années 1970 à moins de 50 % en 2017 et 2022. Même l'élection présidentielle, traditionnellement mobilisatrice, a vu l'abstention augmenter. Cependant, un redressement semble amorcé en 2024, avec une participation de 67 % aux législatives et plus de 50 % aux européennes. Pour inverser cette tendance, il est crucial de renforcer l'éducation citoyenne, comme le souligne l'étude sur la Culture générale dirigée par Olivier Houdé, qui recommande de mieux intégrer ces enjeux dans les programmes scolaires. Aujourd'hui, le débat est fragilisé : invectives, violences et attaques personnelles remplacent les échanges constructifs. Les réseaux sociaux amplifient la désinformation, favorisent la haine et les théories du complot, tout en affaiblissant le débat démocratique par des bulles d'opinion et des ingérences. Les électeurs ressentent parfois que leur voix n'est pas entendue, ce qui alimente une défiance envers les processus électoraux. L'exemple du traité de Lisbonne, perçu comme une réponse insuffisante au rejet du projet constitutionnel européen en 2005 par référendum, illustre ce sentiment. De plus, les coalitions électorales formées uniquement pour barrer un adversaire, sans projet gouvernemental clair, brouillent les repères. Cette situation érode la confiance dans les élus, souvent perçus comme éloignés des réalités locales. La parité a toutefois permis des avancées de représentation depuis la révision constitutionnelle de 1999 : en 2022, 36 % des députés sont des femmes, contre seulement 1,4 % en 1958. Malgré ces progrès, la sous-représentation des femmes persiste, notamment pour les fonctions de responsabilité. Des voix se font entendre pour assouplir l'interdiction de cumul entre un mandat parlementaire et un exécutif local. Les citoyens recherchent également d'autres modes d'expression politique. Des initiatives, comme le « grand débat » ou les conventions citoyennes, offrent des espaces d'échange mais ne peuvent remplacer les décisions des institutions élues. Victor Hugo rappelait que « le suffrage universel dit à tous : soyez tranquilles, vous êtes souverains ». Les élections ne trouvent tout leur sens que si elles s'inscrivent au cœur d'un projet partagé dont elles contribuent à dessiner la continuité tout en infléchissant son chemin. Pour répondre à ces enjeux, l'Académie poursuit ses réflexions. Un groupe de travail a été constitué avec l'Académie des sciences sur l'interaction entre expertise scientifique, décision politique et démocratie. En 2025, un cycle sur « l'Avenir de la démocratie » sera lancé sous la direction d'Hervé Gaymard.

La séance a été ponctuée par des intermèdes musicaux, interprétés par la chorale de l'École polytechnique.

DANS LA PRESSE ET SUR LES ONDES

Quel destin pour l'Ukraine ?



Dans l'émission Commentaire du 2 novembre dernier, **Jean-Claude Casanova** et Jean-Marie Colombani ont abordé l'avenir de l'Ukraine après l'élection de Donald Trump. Ils étaient accompagnés du diplomate Michel Duclos.

Histoire, rôle et fonctionnement de l'Ifri / Election présidentielle américaine



A l'occasion des 45 ans de l'Ifri, **Thierry de Montbrial** a enregistré un podcast intitulé « Le monde selon l'Ifri » le 12 novembre dernier. Il a évoqué les défis d'indépendance et de financement ainsi que sa vision pour l'avenir des think tanks en France et dans le monde.



Le président de l'Ifri a par ailleurs répondu aux questions de Canal Académie sur le thème de l'élection présidentielle américaine dans un podcast en date du 29 octobre dernier.

Philosophie et illibéralisme



Chantal Delsol a publié une tribune dans Le Figaro dérivant l'illibéralisme comme une révolte populaire contre l'uniformisation imposée par les élites, cristallisée par l'élection de Donald Trump. Elle y voit un tournant politique occidental, marqué par une remise en cause du « sans-frontiérisme » et de la mondialisation.

Les leçons à tirer de la crise des risques souverains



Jeudi 31 octobre, **Jean-Claude Trichet** a donné une interview à France 24 et à Radio France Internationale dans le cadre de l'émission Talking Europe (situation de l'Europe, dette française, leçons à tirer de la crise des risques souverains)

Histoire et géopolitique de la Russie



Georges-Henri Soutou a présenté sur Europe 1 son ouvrage *La grande rupture*, où il revient sur les tensions croissantes entre les Occidentaux et la Russie, en analysant les origines et les implications de cette fracture géopolitique.

L'histoire de Noël



Olivier Grenouilleau, a présenté son livre *Noël, toute une histoire* sur Europe 1 dans l'émission « C'est arrivé demain » le 16 novembre dernier au micro de Frédéric Taddeï. Il a exploré les origines et l'évolution de cette fête, offrant un éclairage historique sur une tradition universelle.

À SAVOIR



Jean-Robert Pitte a présidé le premier salon "Livres et vins en Terres de Loire" les 16 et 17 novembre derniers à Mareau-aux-Prés (Loiret), réunissant littéraires et œnophiles pour des conférences, dégustations et spectacles célébrant l'alliance du vin et de la culture.



Pierre Delvolvé a participé à Rome le 7 novembre dernier à un colloque franco-italien qui s'est tenu dans le Palais Spada du Conseil d'Etat italien, ayant pour objet la comparaison de l'évolution de la Constitution de chacun des deux pays depuis son adoption (France : 1958, Italie : 1947). Il a présidé la séance de l'après-midi portant d'abord sur Souveraineté constitutionnelle et Union européenne, ensuite sur la laïcité.



Jacques de Larosière a prononcé, le mercredi 13 novembre dernier, une allocution à Amiens devant les représentants du monde de l'Economie et de la Finance. L'entretien était animé par M. Chevauché, journaliste du Courrier Picard et l'évènement était patronné par la Mairie et la Préfecture.



La Bibliothèque nationale de France et le Collège de France ont organisé des journées d'étude en hommage à notre regretté confrère Emmanuel Le Roy Ladurie les 6 et 7 novembre 2024. **Lucien Bély** a présidé la dernière demi-journée intitulée : « L'Ancien Régime et au-delà : Emmanuel Le Roy Ladurie, " l'historien total " ».



Samedi 9 novembre, **Jean-Claude Trichet** a prononcé un discours à Pékin (par vidéo) sur la situation économique et financière internationale à l'occasion du colloque organisé par la revue chinoise Caixin



Jeudi 7 novembre, le gouverneur honoraire de la Banque de France est intervenu sur les leçons à tirer de la dernière grande crise économique et financière (2008-2011) à l'occasion d'une rencontre inter-académique à l'Institut « Mesure et démesure »



Jeudi 7 novembre également, **Jean-Claude Trichet** a prononcé une conférence à Paris devant la réunion mondiale annuelle de l'International Federation of Accountants sur la situation internationale (croissance, inflation, système monétaire international).

Les détails joints sont accessibles (quand ils sont disponibles) en cliquant sur l'icône située à gauche de chaque brève.